



COMMUNE DE MEYMAC

# ARRÊTÉ DU MAIRE

## N° 2020-116 6-1

### LE MAIRE

---

Vu, la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée sur les droits et libertés des communes, des départements et des régions,  
Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, ses articles L 2212-1 et suivants,  
Vu, le Code de la Route, notamment ses articles R 110-1 et R110-2, R417-10,  
Vu, le Code Pénal, notamment son article R 610-5,  
Vu, la demande présentée par **Monsieur Richard DELCHET, entreprise Malet, Spie-Batignolles, RD38, Les Escrozes, 19100 BRIVE-LA-GAILLARDE**, en vue de réaliser **des travaux de réfection de chaussée**.  
Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des travailleurs et des usagers de la voie publique.

### ARRÊTE

---

**ARTICLE 1: Circulation rue du Bûcher le jeudi 17 septembre et le mardi 22 septembre 2020, de 8h00 à 18h00.**  
La circulation est interdite rue du Bûcher.

**ARTICLE 2: Stationnement rue du Bûcher le jeudi 17 septembre et le mardi 22 septembre 2020.**  
Le stationnement des véhicules de toute nature est strictement interdit et déclaré gênant sous peine d'enlèvement.

**ARTICLE 3: Signalisation.**

L'entreprise **Malet, Spie-Batignolles**, assure la pose et l'entretien de la signalisation selon les prescriptions réglementaires et est responsable des accidents de toute nature qui pourraient survenir de l'installation de ses biens mobiliers.

**SIGNALISATION AUX USAGERS :**

Des panneaux doivent être mis en place de part et d'autre du chantier au minimum 48 heures à l'avance et ce pendant toute la durée de l'installation, avec affichage de l'arrêté.

**ARTICLE 4:** Une copie du présent arrêté est adressée :

- à Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Meymac,
- à Monsieur le Commandant de la Communauté Nord de Brigades de Gendarmerie,
- à Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Corrèze (G.S.O),
- à Monsieur le Chef du Centre de Secours de Meymac,
- à Monsieur le Directeur des Routes, Conseil Départemental de la Corrèze, 9, Rue René et Emile Fage, 19000 Tulle,
- à Monsieur Richard DELCHET, entreprise Malet, Spie-Batignolles, RD38, Les Escrozes, 19100 BRIVE-LA-GAILLARDE.



Le 16- septembre 2020.

  
LE MAIRE DE MEYMAC,  
Monsieur Philippe BRUGERE